

**Appel à Manifestation d'Intérêt pour un projet de prévention, de vie sociale et d'animation en direction des publics des résidences autonomie du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)**

**CAHIER DES CHARGES**

Responsable de l'appel à manifestation d'intérêt :

Pour la Sous-direction de l'Autonomie :

**Christelle Javary, Adjointe à la cheffe du Service pour la Vie à Domicile  
Yanis Garcia Bouguerra, Chef de Projet des résidences seniors  
5, Boulevard Diderot  
75012 PARIS**

Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt :

**30 août 2024**

Date limite de dépôt des candidatures :

**30 septembre 2024 à 23h59**

Pour toute question :

[yanis.garciabouguerra@paris.fr](mailto:yanis.garciabouguerra@paris.fr)  
en copie : [christelle.javary@paris.fr](mailto:christelle.javary@paris.fr)

## 1. Contexte général

La Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a prévu la mise en place d'une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dans chaque département. Elle a pour mission de faire un diagnostic des besoins des plus de 60 ans sur le territoire, de recenser les initiatives locales et de coordonner un programme de financement des actions de prévention. Dans ce cadre, elle peut notamment renforcer la prévention dans les résidences autonomie, via l'attribution d'un forfait autonomie.

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) conclut une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Ville de Paris, délégataire des crédits de la Conférence des financeurs, fixant notamment les modalités de financement destinés à la mise en place d'actions de prévention de la perte d'autonomie. Il répond par ailleurs chaque année à l'appel à projets de la Conférence des Financeurs lui permettant de valider un programme d'actions et les financements associés.

Ainsi, le CASVP a répondu à l'appel à projets lancé en juillet 2024 par la Conférence des financeurs de Paris pour 2025, en proposant plusieurs projets de prévention et d'animation en faveur de ses 22 résidences autonomie.

La mise en œuvre de certaines actions au regard de la spécificité du public et de l'originalité des prestations attendues nécessitent de passer par une procédure d'appel à manifestation d'intérêt.

Les actions présentées dans l'appel à projets de la Conférence des Financeurs et dans cet appel à manifestation d'intérêt sont principalement destinés aux résidents des résidences autonomie du CASVP, mais sont ouvertes aux seniors du quartier ou fréquentant le club seniors attachés à la résidence autonomie lorsqu'il y en a un.

### 1.1 Contexte spécifique des résidences autonomie du CASVP

Le CASVP gère 22 résidences autonomie (établissements sociaux et médico-sociaux dédiés à des personnes âgées autonomes de plus de 60 ans), 19 à Paris et 3 en banlieue parisienne (Aulnay-sous-Bois, Cachan et Saint-Vrain). La population accueillie dans ces établissements est généralement autonome dans les gestes de la vie quotidienne mais présente souvent une précarité sociale forte et parfois des troubles psychiques et des addictions.

Les caractéristiques principales des personnes âgées des résidences autonomie du CASVP :

- 38,1 % de femmes et 61,9 % d'hommes.
- Moyenne d'âge : 77 ans.
- 82,3 % de personnes prises en charge à l'aide sociale sur 1123 résidents.

## 1.2 Les objectifs généraux de l'appel à manifestation d'intérêt

L'offre d'activités dans ces établissements est très hétérogène et elle dépend de la présence ou non de clubs seniors dans leurs locaux. De plus, les résidents, malgré la proximité physique des clubs, ne les fréquentent que très peu. La principale raison de cette désaffection est la réticence à se mélanger aux personnes extérieures. Une barrière sociale sépare les deux publics. Les résidents souhaitent des activités organisées spécifiquement pour eux dans des créneaux horaires qui leur sont dédiés.

L'appel à manifestation d'intérêt proposé par la Sous-direction de l'Autonomie a pour objectif de permettre aux résidents de bénéficier d'action de prévention de perte d'autonomie et de participer à des temps de vie collective et sociale.

Dans ce projet, les actions spécialisées seront autant de leviers pour faciliter l'adhésion des résidents pour conduire des actions de prévention en termes d'autonomie, de santé et de lutte contre la solitude.

Les objectifs généraux du projet sont :

- Renforcer le lien social des résidents en proposant des cafés sociaux, des cours de français langue étrangère, de théâtre forum ;
- Renforcer la prévention des chutes par de l'activité physique adaptée en proposant la mise en place de cours de yoga, de gymnastique douce, de danse, et des tournois intergénérationnels de baby-foot ;
- Mieux accompagner les résidents issus de la grande précarité en recrutant des éducateurs spécialisés et un psychologue pour travailler sur l'estime de soi, l'hygiène corporelle et l'appropriation de son logement et de son cadre de vie, réduire les risques liés aux addictions ;
- Prévenir la dépression en proposant des ateliers de sophrologie, relaxation, médiation animale, jardinage, socio-esthétique ;
- Stimuler la créativité et préserver les facultés cognitives avec des ateliers mémoire, des arts plastiques, de la ludothèque, une basse-cour pédagogique, et le recrutement d'animateurs dans les résidences qui n'ont pas de club seniors ;
- Lutter contre la fracture numérique en proposant des permanences connectées pour les besoins quotidiens des seniors ;
- Renforcer les liens entre résidents avec la mise en place d'ateliers culinaires et diététique.

### 1.3 Objectifs opérationnels

**14 actions, organisées sous forme d'ateliers pour une durée de 2 ans font l'objet de cet appel à manifestation d'intérêt.**

**Le montant des subventions sera réévalué tous les ans, au regard des financements attribués par la Conférence des Financeurs de Paris.**

1. Théâtre forum et expression corporelle ;
2. Bien-être : relaxation, sophrologie, et autre ;
3. Cuisine mobile ;
4. Médiation animale ;
5. Basse-cour pédagogique ;
6. Ateliers mémoire ;

7. Socio-esthétique ;
8. Permanence connectées ;
9. Tournoi intergénérationnels ;
10. Arts plastiques ;
11. Danse ;
12. Jardinage ;
13. Ateliers Santé ;
14. Ludothèque ;

Les autres actions du projet sont mises en œuvre en interne.

## **2. Territoires d'intervention**

Les opérateurs sélectionnés seront amenés à intervenir dans 22 résidences autonomie du CASVP, dont 19 sont situées à Paris et 3 en banlieue parisienne.

Les 22 résidences sont les suivantes :

1. *Résidence Saint-Sauveur 8/10, rue Saint-Sauveur Paris 2*
2. *Résidence Madeleine Béjart 4/10, rue de la Perle Paris 3*
3. *Résidence Au Petit Rémouleur 1/3, rue de Fourcy Paris 4*
4. *Résidence Ave Maria 4, rue de l'Ave Maria Paris 4*
5. *Résidence Mouffetard 20, rue Ortolan Paris 5*
6. *Résidence Le Prince 109, rue Saint-Dominique Paris 7*
7. *Résidence Omer Talon 33/37, rue Merlin Paris 11*
8. *Résidence Saint-Eloi 22, rue du Chaffault Paris 12*
9. *Résidence Les Tourelles 10, rue Eugénie Éboué Paris 12*
10. *Résidence Maine 203, avenue du Maine Paris 14*
11. *Résidence Les Arbustes 9, rue des Arbustes Paris 14*

12. *Résidence Beaunier 43, rue Beaunier Paris 14 (fermeture provisoire pour travaux)*
13. *Résidence La Quintinie Procession 18, rue Bargue Paris 15*
14. *Résidence Oscar Roty 107, rue de Lourmel Paris 15*
15. *Résidence Vaugelas 4, rue de Vaugelas Paris 15*
16. *Résidence Les Epinettes 51, rue des Épinettes Paris 17 (fermeture provisoire pour travaux)*
17. *Résidence des Ternes 28, rue Bayen Paris 17*
18. *Résidence Bon Accueil 17, rue Laghouat Paris 18*
19. *Résidence Caulaincourt 102, rue Caulaincourt Paris 18*
20. *Résidence Aqueduc 1/3, rue de Provigny 94230 Cachan*
21. *Résidence La Boissière, Départementale 449 91770 St Vrain*
22. *Résidence Préfet Chaleil 13, rue du Préfet Chaleil 93600 Aulnay sous-bois*

### **3. Modalités d'intervention**

Les candidats devront décrire leur projet ainsi que les modalités de réalisation des objectifs fixés dans le présent cahier des charges.

Pour chaque action sur laquelle le candidat postulera, il devra préciser :

- le contenu du projet : thématiques abordées et les objectifs généraux ;
- le périmètre d'intervention : résidences où les candidats pourraient intervenir (Paris Intramuros et/ou Banlieue) ;
- les objectifs opérationnels d'interventions : fréquence des séances avec proposition de calendrier, durée des séances et nombre de participants par séance ;

- l'approche pédagogique choisie en adéquation avec le public spécifique ;
- la mise à disposition d'intervenants (le nombre et les compétences) et du matériel (adapté au public) ;
- les modalités de suivi et d'évaluation des séances ;
- le budget prévisionnel de l'action.

#### 4. Descriptif des actions

##### 1. Théâtre forum et expression corporelle

Le périmètre concerne 5 à 10 résidences autonomie.

Ces ateliers sont basés sur l'improvisation, l'expression corporelle et orale.

Le principe du théâtre-forum est qu'un groupe improvise puis fixe une scène de quelques minutes sur des thèmes illustrant des situations de tension ou de conflit en lien avec la réalité sociale, économique, sanitaire de la communauté. Ils vont ensuite la jouer face au groupe afin de discuter des situations vécues et trouver des axes d'améliorations pour le quotidien.

L'objectif de ces ateliers est d'avoir une partie de mise en situation mais aussi une partie loisirs avec des sujets plus légers.

**Budget estimatif : 12 000€ pour l'année 2025.**

##### 2. Bien être : Sophrologie, relaxation et autres

Le périmètre concerne 6 résidences.

L'objectif est de mettre en place des ateliers liés à la respiration, à la relaxation, permettant aux résidents de reprendre confiance en eux.

La sophrologie et la relaxation sont des pratiques connues et appréciées des résidents. Il y a une ouverture à la proposition d'autres activités de relaxation (musicothérapie etc...)

**Budget estimatif : 11 520€ pour l'année 2025.**

3. Ateliers de cuisine mobile

Le périmètre concerne 5 résidences autonomie.

Ces ateliers participatifs et ponctuels seront conçus et réalisés pour un groupe de 5 à 10 résidents afin de cuisiner et partager un plat ensemble. Lors de ces ateliers seront abordés les thèmes de la prévention de la dénutrition, de la diététique, du choix des produits et de leur coût. Cela dans un esprit d'échanges culturels et de savoir-faire.

**Budget estimatif : 15 000€ pour l'année 2025.**

4. Séances de médiation animale

Le périmètre concerne 12 résidences autonomie.

La médiation animale vise la stimulation sensorielle, l'expression émotionnelle, le développement des capacités de communication, et favorise les interactions entre les personnes.

**Budget estimatif : 41 500€ pour l'année 2025.**

5. Création/accueil d'une basse-cour pédagogique de façon pérenne ou temporaire

Le périmètre concerne une résidence autonomie

Le projet de l'équipe de la résidence autonomie des Tourelles porte sur l'installation/l'accueil et l'entretien régulier d'une ferme au sein du jardin de la résidence, qui offre un espace de 310m<sup>2</sup> dédié à ce projet.

Il s'agit d'accueillir des animaux de type basse-cour tels que des poules, des lapins, cochons d'inde etc.

Le partenaire mettra en œuvre des ateliers pédagogiques visant à responsabiliser les résidents, stimuler leur sensibilité et travailler sur l'hygiène et le collectif pour entretenir les espaces partagés.

Le projet peut s'inscrire pour une présence temporaire ou plus pérenne (prêt du terrain).



**Budget estimatif : 20 000€ pour l'année 2025.**

6. Ateliers mémoire

Le périmètre concerne 5 à 10 résidences autonomie.

Ces ateliers visent la stimulation cognitive des résidents, la limitation de troubles et le maintien de l'autonomie.

**Budget estimatif : 12 000€ pour l'année 2025.**

7. Ateliers socio-esthétiques

Le périmètre concerne 3 résidences autonomie.

Réalisés par des socio-esthéticiennes, ces ateliers permettront aux seniors de se réapproprier la confiance et l'estime de soi à travers des actions individuelles avec le résident.

**Budget estimatif : 11 520€ pour l'année 2025.**

8. Permanences d'inclusion numérique

Le périmètre concerne 5 à 10 résidences autonomie.

Ces permanences connectées dans les résidences ont pour objectifs de répondre aux besoins des seniors souhaitant une aide ou un conseil ponctuel concernant leur appareil (portable, ordinateur, tablette) ou les usages numériques (faire des achats ou des démarches en ligne, envoyer des photos, ...).

Des ateliers thématiques ponctuels (prévention des arnaques etc.) pourraient également être proposés.

**Budget estimatif : 15 000€ pour l'année 2025.**

9. Tournois intergénérationnels

Le périmètre concerne 8 à 12 résidences.

Organisation de tournois intergénérationnels sportifs avec les résidences autonomie et les centres de loisirs ou associations de quartier.

**Budget estimatif : 10 000€ pour l'année 2025.**

## 10. Ateliers d'arts plastiques

Le périmètre concerne 4 résidences.

Ces ateliers, via la pratique des arts plastiques, permettent la stimulation de la créativité et des facultés cognitives. Sous forme de projets collaboratifs, ils viseront à favoriser le vivre ensemble en résidence.

Ces ateliers viendront compléter l'offre classique proposée d'ores et déjà en résidence.

**Budget estimatif : 10 560€ pour l'année 2025.**

## 11. Ateliers danses

Le périmètre concerne 3 résidences autonomie.

Ces ateliers conviviaux visent à proposer aux résidents la pratique de danses de façon pédagogique et libres afin de favoriser l'activité physique adaptée par la danse et la découverte des danses des pays d'origine des résidents.

**Budget estimatif : 7 200€ pour l'année 2025.**

## 12. Ateliers de jardinage

Le périmètre concerne 8 résidences autonomie.

La création et l'entretien de jardins partagés au sein des résidences visent à favoriser le lien social entre les résidents, la coopération, et le partage.

**Budget estimatif : 50 000€ pour l'année 2025.**

## 13. Ateliers santé

Le périmètre concerne 10 à 20 résidences autonomie.

L'objectif est de proposer différents ateliers de prévention santé, nutrition, hygiène de vie etc... en fonction des besoins des résidents, en tenant compte de la spécificité des publics accueillis dans les résidences autonomie, et de leurs demandes.

**Budget estimatif : 8 000€ pour l'année 2025.**

#### 14. Ludothèque

Le périmètre concerne 3 résidences.

Découverte de jeux de stratégie, de mémoire, d'adresse, d'ambiance, de lettres, de connaissances et de jeux traditionnels de différents pays.

Activité intergénérationnelle avec les résidents et les jeunes des centres de loisirs ou associations de quartier pour l'organisation d'une journée festive autour du jeu.

**Budget estimatif : 9 900€ pour l'année 2025.**

### 5. Moyens humains et matériels

#### ❖ Moyens humains

Les porteurs de projets préciseront les effectifs prévisionnels affectés au projet dans leur candidature ainsi que les compétences des intervenants (CV).

#### ❖ Moyens mis à disposition par le CASVP

La réalisation de chaque action s'effectue au sein des résidences autonomie du CASVP qui met à disposition ses locaux (jardins, salles collectives, etc).

Le prestataire précise le matériel ou fournitures dont il a besoin pendant les ateliers et ses besoins particuliers (point d'eau, sono, internet/wifi, etc.) et qui pourront être mis à disposition par l'établissement.

#### ❖ Autres moyens nécessaires à fournir par le porteur de projets

Le matériel et les fournitures spécifiques et nécessaires à la mise en œuvre des actions sont à intégrer dans le budget de l'action.

### 6. Délais et durées de mise en œuvre

La mise en œuvre des projets a lieu à compter de janvier 2025 pour une durée de deux ans.

## **7. Modalités de suivi et d'évaluation**

Les opérateurs remettront un bilan d'activité annuel comportant notamment :

- le nombre d'interventions réalisées ;
- le nombre de résidents ayant participé aux actions ;
- des données chiffrées, notamment sur la répartition âge et par sexe ;
- des données qualitatives concernant les interventions (obtenues à partir de questionnaires de satisfaction).

Des points d'étape, concernant le suivi (qualitatif et quantitatif) des ateliers, pourra être demandé trimestriellement par le Service pour la Vie à Domicile.